

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

Classe E - Code ISIN : (C) FR0013186459

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français

Ce FCP est géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR - E, vous vous exposez à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés monétaires, obligataires, d'actions et de devises.

La gestion du fonds combine recherche de performance financière et approche responsable prenant en compte les critères extra financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif financier du fonds vise, sur un horizon de placement supérieur à 2 ans, à rechercher une performance financière dans le cadre d'un risque contrôlé, à partir d'une gestion flexible basée notamment sur une sélection d'OPC de taux et d'une diversification sur les classes d'actifs actions et devises.

L'objectif extra-financier ESG du fonds est, pour l'ensemble des émetteurs privés et publics détenus en portefeuille, d'afficher une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement après exclusion des 20% d'émetteurs les plus mal notés.

Cet objectif est également visé pour les seuls émetteurs privés : pour la partie investie en titres d'émetteurs privés, le fonds cherche à obtenir une note ESG moyenne supérieure à celle de l'univers d'investissement en émetteurs privés après exclusion des 20% d'émetteurs les plus mal notés.

L'univers d'investissement du fonds peut être représenté par l'indice composite suivant : 20% ICE BofA Global Government Bonds ex Japan + 5% JPM EMBI Global Diversified + 50% ICE BofA Global Corporates Large Cap + 5% ICE BofA Global High Yield + 20% MSCI World All Countries. Cet indice composite a uniquement vocation à évaluer l'engagement du fonds relativement à la prise en compte des caractéristiques extra-financières et ne constitue donc pas un indice de référence financier impactant les décisions de gestion au regard des marges de manœuvre utilisées dans la gestion du portefeuille.

La politique d'investissement est mise en œuvre, majoritairement via des OPC gérés par Amundi et ses partenaires, de la manière suivante :

Politique d'investissement financière

Tout en tenant compte des critères ESG, les gérants choisissent les classes d'actifs (actions, obligations), les zones géographiques, secteurs économiques, les émetteurs qui leur semblent offrir le meilleur potentiel de performance compte tenu des caractéristiques de risque du fonds.

Ils s'appuient pour ce faire sur un processus d'investissement en 4 piliers :

- **Stratégie Macro :** A partir de son analyse macroéconomique et du suivi des valorisations des classes d'actifs, l'équipe met en place une gestion active flexible et de conviction, afin de construire une allocation optimisant à tout moment le couple rendement/ risque.
- **Couvertures :** Les gérants complètent l'allocation d'actif par des stratégies visant à minimiser l'exposition du fonds à des scénarii de risque. Ils s'appuient en particulier sur un système propriétaire d'analyse du risque du portefeuille.
- **Satellites :** Le fonds peut diversifier ses investissements au travers de stratégies de valeur relative, non corrélées.
- **Sélection :** Dans le cadre de la sélection de valeurs, l'équipe de gestion combine analyse du potentiel de performance et analyse ESG pour rechercher les meilleurs émetteurs ou fonds sous-jacents, permettant de répondre aux objectifs financiers et d'investissement responsable du fonds.

L'exposition actions (toutes zones géographiques, dont 10% sur les marchés émergents) varie entre 0% et 30% de votre portefeuille. Votre fonds peut investir dans des obligations publiques et privées libellées en toute devise à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 0 et 100% correspondant à une sensibilité allant de 0 à 6. L'exposition cumulée aux marchés d'actions, aux obligations haut-rendement et émergentes sera limitée à 30%.

Le fonds peut investir sous forme de titres vifs, ou au travers d'OPC jusqu'à 50% maximum de son actif en dette souveraine.

Votre fonds sera exposé au risque de change.

Politique d'investissement extra-financière

Pour obtenir l'amélioration de score recherchée, les gérants mettent en œuvre deux types de stratégies de sélection :

■ Sélection de titres vifs « Best in class »

La prise en compte des objectifs d'investissement responsable est réalisée en sélectionnant les titres sur la base de leur score ESG. Les émetteurs privés et publics sont notés selon une méthodologie propriétaire Amundi, sur une échelle allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne.

Dans une démarche de sélection « Best-In-Class », les émetteurs notés E, F et G sont exclus.

■ Sélection de fonds :

Le Fonds investit principalement dans des OPC gérés par le groupe Amundi.

Au moins 90% des OPC dans lesquels le fonds investit disposent du label ISR.

Pour s'assurer de la compatibilité de ses investissements avec ses objectifs en matière d'investissement responsable, l'équipe de gestion procède à une analyse en transparence des titres détenus indirectement au travers de ces OPC.

Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche. Les seuls secteurs exclus sont les secteurs mentionnés dans la politique d'exclusion générale d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net, conformément aux recommandations du Label ISR.

Le fonds bénéficie du Label ISR.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du FCP sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète le risque de son allocation majoritairement exposée au marché obligataire.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,30 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,63 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

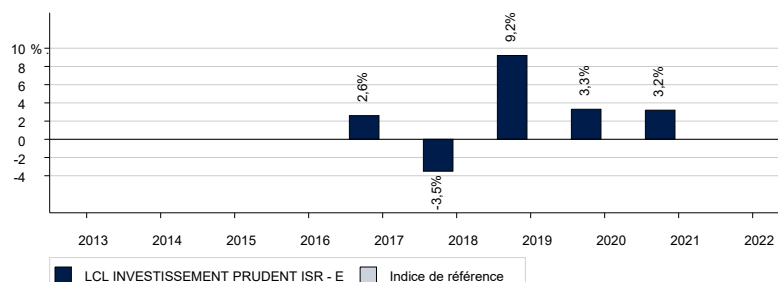
Performances passées

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.

Le FCP a été créé le 15 janvier 2010 et sa classe E le 1er juillet 2015. 1er juillet 2016.

La devise de référence est l'euro (EUR).



Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site www.sicavetfcp.lcl.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

L'OPC propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.